



INFORMATIONS MUNICIPALES

Mairie

☎ 02.96.25.40.03.

Courriel : contact@mairielamotte.fr

Site : www.lamotte22.com

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Numéro d'astreinte des élus, en dehors des horaires d'ouvertures de la mairie et en situation d'urgence. ☎ 07.57.47.30.31.

Maire : Henri Flageul
Adjoints : Stéphane Foucault
Jocelyne Le Tinnier
Robert Moisan
Christelle Urvoix
Michel Harnois

Sur rendez-vous ☎ 02.96.25.40.03

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16.

ALSH ☎ 02.96.25.43.16.

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74.

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25.

<http://www.nddillamotte.fr>

☎	Bibliothèque	Cybercommune
02.96.25.89.68		
Mardi	16h45/17h45	/
Mercredi	14h/18h	
Vendredi	16h45/17h45	13 h 45/15 h 45
Samedi	10 h / 12 h	

Médecin : Dr POGANI ☎ 02.96.26.59.51.

« 1 rue des Bruyères »

Consultations sur rendez-vous : lundi - mardi - mercredi - vendredi : 9h/12h30 ; Visites de 15h à 17h.

Médecin de garde : composer le 15

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07.

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Du lundi au vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Le samedi : 9h/12h30 et 14h/17h.

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81.

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.25.47.54.

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.96.66.09.06.

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00.

La poste : ☎ 02.96.25.47.25.

Du lundi au vendredi : 13h15/15h45.

Transport à la demande : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Loudeac Communauté Bretagne Centre : www.loudeac-communaute.bzh ☎ 02.96.66.09.09

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES : Les électeurs ayant **changé de commune** doivent demander leur inscription sur la liste électorale. **Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse en fournissant un justificatif de domicile.**

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer aux élections départementales et régionales des 20 et 27 juin, sont déposées en mairie **au plus tard le vendredi 7 mai 2021**. Pour toute inscription, il est indispensable de fournir un **justificatif d'identité et de domicile**.

Vous pouvez également vous inscrire avec les mêmes conditions via mon service public : <https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>

Pour connaître votre situation électorale et/ou télécharger une attestation d'inscription : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> (ce lien permet de savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit, de vérifier que vous n'avez pas été radié).

Maprocuration : une première étape vers une procuration de vote complètement en ligne : Il est désormais plus simple d'établir une procuration. Vous pouvez utiliser le nouveau téléservice, Maprocuration, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne.

Comment ça se passe ?

Vous souhaitez établir une procuration ? Le nouveau dispositif se déroule en 3 étapes :

1. Vous effectuez votre demande de procuration sur maprocuration.gouv.fr après vous être authentifié via FranceConnect et avoir indiqué une adresse électronique (e-mail). Vous indiquez la commune où vous votez, l'identité de la personne qui votera à votre place et vous précisez pour quelle élection ou quelle période vous souhaitez donner procuration. Dès que vous avez validé votre demande, vous recevez par courriel une référence à 6 caractères.
2. Muni de cette référence de dossier et d'une pièce d'identité, vous vous rendez dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, quel que soit son lieu. L'officier de police judiciaire (OPJ) ou l'agent de police judiciaire (APJ) habilité par le juge, saisit la référence dans un portail numérique dédié et sécurisé. Votre identité apparaît alors à l'écran et est contrôlée au regard de la pièce d'identité présentée. La validation par l'OPJ ou l'APJ déclenche la transmission instantanée de la procuration vers votre commune d'inscription.
3. Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration.

A noter : Lors de cette démarche, vous n'avez pas à prouver l'identité ou l'adresse du domicile de l'électeur que vous désignez pour voter à votre place. Vous n'avez pas non plus à fournir de justificatif sur le motif de votre procuration. En effet, depuis le 17 juin 2020, le vote par procuration est une modalité de vote ouverte sans condition. Il n'est donc plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il vous est impossible de vous rendre au bureau de vote.

A savoir : Tout au long de la procédure, vous êtes informé par courrier électronique de son avancée et vous êtes assuré de la bonne prise en compte de votre procuration, même si elle est faite peu de temps avant l'élection. Un gain de temps et une simplification au profit de tous.

Cette procédure est complémentaire à la procédure papier, qui reste possible si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas utiliser la voie numérique. Vous pouvez donc toujours effectuer la démarche selon ces 2 autres modalités :

- imprimer le [formulaire disponible sur internet](#), puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet ;
- remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité.

VACCINATION COVID : La vaccination contre la Covid-19 se déroule au Foyer Municipal de Loudéac.

Toutes les personnes âgées de 60 ans et plus peuvent obtenir un rendez-vous par téléphone : **02.57.18.00.60** ou internet sur **KELDOC.com**

Les personnes qui n'ont pas internet ou qui n'arrivent pas à prendre rendez-vous peuvent contacter la mairie de La Motte pour une prise de rendez-vous.

BIBLIOTHÈQUE « Mots et Images » :

La Bibliothèque est ouverte aux horaires habituels avec un protocole sanitaire adapté : 6 personnes seront autorisées en même temps.

LE MOT DE LA MINORITÉ (Publication intégrale, originale)

Au conseil municipal du 07/04/2021, nous nous sommes abstenus lors du vote du budget primitif 2021.

Selon nous, l'augmentation des indemnités des élus est conséquente et les prévisions budgétaires sont élevées, ce qui nous interpelle même si nous ne nous opposons pas aux projets.

REMERCIEMENTS

☞ Daniel et Sylvie MALESTROIT, leurs enfants, petites filles et toute la famille remercient les personnes qui se sont associées à leur peine et pour les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de **Madame Paulette FRABOULET**.

PETITES ANNONCES

À VENDRE : 1 **enfilade** chêne clair, 3 portes, 3 tiroirs – 1 **armoire** chêne foncé, 3 portes, 2 tiroirs – 6 **chaises** fond paille. Petits prix. ☎ 06.98.09.52.33.

À LOUER : ► **Maison** au bourg de La Motte : RDC → grande pièce de vie – WC ; Etage → 2 chambres – salle de bain – WC ; Chauffage électrique (pas de garage, ni jardin) 330 €, libre au 1^{er} mai. ☎ 06.66.09.71.71.

► **Appartement T2**, libre au 1^{er} juin et **appartement T4**, libre au 15 mai. ☎ 02.96.25.40.03.

RENDEZ-VOUS DES AMIS vous propose

Tous les samedis à partir de 17 h, pizza à emporter. Réservez au ☎ 06.65.09.22.72.

Tous les dimanches à partir de 17 h, galettes saucisse à emporter. ☎ 06.30.81.86.69.

COLLECTE DE « JOURNAUX ET PUBLICITÉS » : En raison des jours fériés, il n'y aura pas de collecte en mai, l'association des Parents d'Élèves de l'École Publique organise sa **prochaine collecte le samedi 5 juin de 10 h à 12 h**. Rendez-vous sur le parking de l'ancienne salle des fêtes.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

Présents : Henri FLAGEUL – Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF – Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Stéphanie BOUVET – Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Philippe BIDAN – Hervé LE DOUCEN

Secrétaire de séance : Erwan OLLIVRO

BUDGETS PRIMITIFS 2021 :

COMMUNE

Le Conseil Municipal vote, par 15 voix pour et 4 abstentions le budget primitif 2021 arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 1 867 486.00 €

Investissement : 1 572 792.00 €

Principaux travaux d'investissement programmés : Travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire, Finition travaux d'aménagement du hameau de la Rode, travaux de déconnexion des rejets eaux pluviales, travaux de renforcement de la digue de l'étang de Beaulieu, Aménagement des chemins de la douve aux louais (sous réserve d'attribution d'aides financières), acquisition d'un tracteur et d'une remorque, acquisition de matériel informatique pour les écoles (sous réserve d'aides financières).

Lotissement Le Clos du Bois

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2021 arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 92 775.25 €

Investissement : 28 957.15 €

Lotissements communaux

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2021 arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 100 005.00 €

Investissement : 100 000.00 €

TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « Finances » après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de reconduire les taux de l'année 2020 en 2021 ; compte tenu de la modification des bases, les ressources fiscales seront :

Impôts	Taux
Taxe foncière sur le bâti	38.43 % (1)
Taxe foncière sur le non bâti	80.99 %

(1) La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dès 2021 entraîne l'affectation au profit des communes, de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties (le département ne percevra plus de taxe foncière). Le nouveau taux est donc l'addition du taux communal 2020 (18.90 %) et du taux départemental 2020 (19.53 %).

Le total de ces recettes sera donc de 635 056 € (TF 543 077 €, TH 20 566 €, allocations compensatrices 20 230 € et coefficient correcteur 51 183 €).

COMPLEXE SPORTIF J.P. GUILLERET : MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Sur proposition de la Commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la proposition de l'entreprise DEKRA pour 1176.00 € TTC.

DEBROUSSAILLAGE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 contre, valide la proposition de M. Kristen CONAN pour 9 600,00 € TTC.

REPLACEMENT POMPE HAUTE PRESSION

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'offre de BOBINAGE ARMORICAIN pour 1 944.00 € TTC.

PLUi-H : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'accepter la délégation par Loudéac Communauté-Bretagne Centre au profit de la commune LA MOTTE, de l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et AU, à l'exception des zones UY, AUY, UT, AUT, UZ, AUza.

LOTISSEMENT DES NOES : APPROBATION DU REGLEMENT

Le Conseil Municipal valide le règlement et le plan d'aménagement tels que présentés.

ENTENTE INTERCOMMUNALE ALSH EXTRASCOLAIRE

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du projet d'entente intercommunale des ALSH extrascolaires. Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 7 voix contre, valide ce projet d'entente intercommunale.

Le Conseil Municipal désigne les 3 représentants pour participer aux comités de pilotage comme suit :

- Roselyne Urvoy : Harmonisation de la tarification
- Christelle Urvoix : Etat des lieux des pratiques RH et surveillants de baignade
- Jocelyne Le Tinnier : Autour du handicap

INSTALLATIONS CLASSEES

Une enquête publique est ouverte du 31 mars 2021 au 28 avril 2021 suite à la demande présentée par le Gaec de La Grouge afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de vaches laitières au lieu-dit « La ville Hamon - Plouguenast » en PLOUGUENAST-LANGAST.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

COURRIERS

District de football des Cotes D'Armor : Par courriers du 18 février 2021, le Président du District des COTES D'ARMOR, a informé la Commune de l'octroi de subventions pour les travaux réalisés au stade. En effet, une aide de 3 300 € sera allouée pour les travaux de remplacement des filets pare-balls (montant des travaux 13 300 €) et une aide de 5 000 € sera allouée aux travaux de remplacement des mains courantes (montant des travaux 16 471 €).

FABRICATION D'UN PIEGE SELECTIF POUR CAPTURER LES FRELONS ASIATIQUES

MATERIEL NECESSAIRE

- 2 bouteilles plastiques rigides de 1.5 L - Un cutter ou des ciseaux - Un fil de fer de 40 cm environ - un fer à souder ou une pointe (100-110) chauffée sur le gaz.

FABRICATION

- 1** Prenez 2 bouteilles d'1.5 L



- 2** Coupez la partie supérieure de la première bouteille pour former un entonnoir



- 3** Emboîtez l'entonnoir dans la bouteille, y mettre un bouchon percé à 9-10 mm de diamètre le rendra encore plus sélectif !



- 4** Prenez la deuxième bouteille et découpez là à chaque extrémité afin que cette partie vous serve de toit à votre piège



- 5** Faites une ouverture du diamètre de votre bouteille



- 6** Placez le toit au-dessus de l'entonnoir afin

d'éviter que votre piège devienne un « pluviomètre »



- 7** Réalisez, à l'aide d'un fer à souder ou d'une pointe chaude, des orifices de 5 à 5.5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir de manière à laisser s'échapper les petits insectes non ciblés



- 8** Afin d'éviter la noyade de ces insectes, il est conseillé de placer, avant la pose de l'entonnoir, des galets ou des gravillons dans le fond du piège. Vous percerez ensuite l'assemblage de deux petits trous l'un en face de l'autre. Un fil de fer de 40 cm environ servira d'anse



- 9** Placez l'appât (ex : 2/3 Bière alcoolisée + 1/3 sirop de fraise) dans le piège en dessous du niveau des galets ou gravillons.

